

Séance du 31 mai 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suarès à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain

SECRETAIRE : M. Jaussaud.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'œuvres - Demande de subvention auprès de la DRAC Aquitaine.

Le musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections dans le cadre d'expositions temporaires et de la conservation des œuvres. En 2012, seront notamment restaurés plusieurs tableaux et dessins à l'occasion de campagnes successives.

Ainsi, à l'occasion d'une exposition organisée de septembre 2012 à mai 2013, la Réunion des musées nationaux et la fondation Mapfre à Madrid ont sollicité le prêt du tableau d'Achille Zo, *Famille bohémienne en voyage* (CM 84). L'œuvre, qui appartient aux collections municipales depuis son acquisition en 1864, nécessite une intervention préalable.

Parallèlement, le musée envisage la restauration d'un second tableau de l'artiste, *Posada San Rafael à Cordoue* (CM 83), et de son cadre.

Le montant des travaux de restauration pris en charge par la Ville de Bayonne s'élève à 9 691 €, les crédits d'investissement ayant été inscrits au budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.